

Transfert des navires de l'Etat canadien aux Services navals. Non-application de la loi de la discipline à bord des bâtiments de l'Etat.

Constitution d'une commission des charges de famille et des allocations.

Nomination d'un personnel affecté à la censure des câblogrammes et de la radio transocéanique, avec le chiffre de rémunération.

Règlements de la censure; leur application à l'égard de la diffusion de matières prohibées, et censure de la presse.

Règlements de la censure: leur application à l'égard des opérations, bureaux, ateliers ou autres installations de stations radiotélégraphiques ou radiotéléphoniques, de stations de radio-diffusion ou de toute autre catégorie de stations radiophoniques.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

ÉTUDE RENVOYÉE À PLUS TARD

A l'appel de l'ordre du jour.

Prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la cinquième session du dix-huitième Parlement.

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN: Honorables sénateurs, avec l'assentiment de la Chambre, je désire présenter quelques observations. Juste avant trois heures, j'ai causé avec l'honorable leader du Gouvernement (l'honorable M. Dandurand) au sujet de la manière générale de procéder de cette Chambre en cette occasion extraordinaire. Selon l'habitude, un honorable sénateur proposerait qu'une adresse de remerciements fût présentée à Son Excellence pour le discours du Trône. Cette motion serait appuyée par un autre honorable collègue, puis s'ensuivrait un débat, qui, conformément à la coutume historique, aurait pour objet la politique ministérielle révélée dans ce discours. Nous savons tous que le discours que nous avons écouté hier ne fait guère plus qu'appeler l'attention sur les terribles exigences de l'heure actuelle. La ligne de conduite précise que le Gouvernement se propose de suivre, les mesures d'ordre pratique qu'il a à offrir au Parlement à cette session, ne sont pas encore connues, mais on s'attend que le premier ministre les dévoilera dans l'autre Chambre cet après-midi. Je suis d'avis que nous ne pouvons entamer avantageusement un débat sur le discours du Trône avant de connaître exactement les mesures définies du Gouvernement. Il serait assez facile de discuter du passé de la manière ordinaire, de chercher à imposer des responsabilités ou adresser des éloges, mais ce serait inutile en ce qui concerne cette crise, et ce genre de débat ne me dit rien qui vaille.

Je suggère—et j'en ai déjà parlé à l'honorable leader de la Chambre—que nous remettons l'étude du discours du Trône, soit maintenant, soit après que les honorables sénateurs qui proposeront et appuieront l'Adresse au-

ront pris la parole, au gré de ces honorables membres, et que nous commençons sa discussion demain, après que nous aurons tous eu l'occasion de lire et d'étudier ce que le premier ministre dira aujourd'hui. L'honorable leader du Sénat sait peut-être aussi bien que le premier ministre la conduite que le Gouvernement se propose de tenir, mais je ne pense pas que mon honorable ami désire simplement répéter ici ce que l'on entendra dans l'autre Chambre, et il n'entrera certes pas dans les détails de ce qui sera vraisemblablement divulgué dans l'autre Chambre. Cependant, c'est à lui de décider comment il veut procéder à cet égard.

Si nous nous réunissons à trois heures demain après-midi, je suis convaincu que nous serons en mesure de terminer nos délibérations avant six heures demain, et alors nous pourrions nous réunir de nouveau lundi ou mardi, ou tout autre jour que le leader de la Chambre pourra choisir.

Quant à moi, je désire fort que, à cette session en particulier, que nous espérons brève, comme elle devrait l'être, nous soyons au poste du commencement à la fin, que nous montrions que nous sommes ici pour nous rendre utiles au pays, sans nous soucier du tout de nous-mêmes personnellement.

J'espère que l'honorable leader de la Chambre approuvera ces observations.

L'honorable M. DANDURAND: Hier, à la demande de mon très honorable ami (le très honorable M. Meighen), j'ai proposé l'ajournement du Sénat jusqu'à aujourd'hui avec l'idée que nous procéderions au débat de l'Adresse cet après-midi. Il m'a dit depuis qu'il ne se sent pas disposé à exprimer ses vues sur la situation avant que le premier ministre ait fait connaître la politique du Gouvernement. Je suis prêt, bien modestement, à exposer cette politique au Sénat, mais je me rends au désir de mon très honorable ami. Je propose que cet ordre du jour soit renvoyé à la prochaine séance de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Samedi 9 septembre 1939.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.